

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE FLAGY SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2012

L'an deux mil douze, le cinq mars à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Jacques DROUHIN, Maire.

Étaient présents : Messieurs Jacques DROUHIN, M. Gérard AUPETIT, Monder AOUADHI Jean-Marie COURTOIS, Fabrice TESTOLIN, Mesdames Annick ANTOINE, Christelle INACIO, Catherine JOUIN REY, Elisabeth SEILER, Eliane FABRIS, Muriel NARBONNE

Absents excusés : Mme Marguerite PICHON pouvoir donné à M. Jean-Marie COURTOIS, M. Antoine DELION pouvoir donné à Mr Jacques DROUHIN, Mr J.B. BIGOT pouvoir donné à M. Monder AOUADHI

Absent : Mr Antoine FENOLL

Secrétaire de séance : Mme Christelle INACIO

Monsieur le Maire ouvre la séance en précisant que le point n°3 à l'ordre du jour est modifié, compte tenu qu'il vient de recevoir l'avenant n°1

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 05.12.2011

Aucun conseiller n'ayant de remarques à formuler, le conseil municipal procède à la signature du registre.

PROJET DU LOCAL ASSOCIATIF : CONFIRMATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL GENERAL

Monsieur le Maire rappelle qu'il avait été prévu la construction d'une salle associative mais qu'il fallait attendre la modification du POS pour ce projet, le Conseil Général a été sollicité pour l'obtention d'une subvention.

En réponse, le Conseil Général demande de lui confirmer la demande de subvention par une délibération du conseil municipal comportant le coût de l'opération 143.000 € H.T. et l'acceptation des engagements exigés par le Conseil Général dont il fait lecture aux conseillers.

Il est rappelé que les mini-pieux ont été installés lors de la construction du local technique, qu'il est prévu une séparation par un grillage pour délimiter les espaces entre le local technique et le local associatif. Par ailleurs, il est souligné également qu'une réflexion est en cours au niveau de la Communauté de Communes du Bocage Gâtinais pour créer des activités jeunesse.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité décide de solliciter le conseil général pour obtenir une subvention concernant la construction du local associatif en précisant le coût de l'opération et les engagements demandés.

CHOIX DES INTERVENENANTS POUR LE BUREAU DE CONTROLE ET S.P.S (SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTÉ) POUR LA MAIRIE + VALIDATION DE L'AVENANT N°1 DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Monsieur le Maire indique que :

1° comme pour le local technique il faut nommer des intervenants pour le bureau de contrôle et le SPS (Sécurité et Protection de la Santé), il présente donc les devis reçus des entreprises :

- ARC 77 (Mission SPS) 2.540 € H.T.
- ANDICT (Mission contrôle technique) 5.480 € H.T.

2° il vient de recevoir l'avenant n°1 concernant la modification du marché de maîtrise d'œuvre du Cbt RHM sur la redistribution de la mairie, de ce fait ses honoraires s'élèveront à 32.660 € H.T.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité valide les devis des entreprises ARC 77 (Mission SPS) , ANDICT (Mission contrôle technique) ainsi que l'avenant n°1 du marché de maîtrise d'œuvre du cbt RHM

ACHAT DES MURS DU MOULIN

Monsieur le Maire rappelle que lors de la séance du 17.10.11 le conseil municipal avait décidé de solliciter le conseil général et le conseil régional pour obtenir des subventions pour l'achat des murs du moulin sur la base de 300.000 €, or le service des domaines l'a estimé à 370.000 €. Il y a donc lieu de prendre une nouvelle délibération pour indiquer ce montant, sachant qu'il nous sera possible d'acheter à un coût moindre et les subventions seront proportionnelles au montant de l'achat.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité valide le montant de 370.000 € et autorise le maire à faire toutes les opérations nécessaires pour l'acquisition de celui-ci et confirme également son autorisation pour qu'il engage les démarches nécessaires à l'obtention d'un prêt.

VALIDATION DE LA CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE PUBLIC AVEC LE CONSEIL GENERAL POUR LES RUCHES

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la convention établie par le Conseil Général concernant l'occupation précaire du domaine public pour l'implantation de 2 ruches sur la parcelle AB 48 située en zone espace naturel sensible appartenant au département et demande au conseil municipal de la valider.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité valide la convention proposée.

ADHESION AUX PRESTATIONS RESSOURCES HUMAINES PROPOSEES PAR LE POLE CARRIERE DU CENTRE DE GESTION DE SEINE & MARNE

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux la convention établie par le centre de gestion de Seine & Marne concernant les prestations de celui-ci pour la

gestion des carrières des agents et leur demande s'ils l'autorisent à signer ladite convention.

Après en avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité autorise le maire à signer la convention.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire précise que :

- Le 1^{er} adjoint a été chargé d'obtenir des tarifs pour remplacer le véhicule communal dont le coût serait de l'ordre de 13.500 € TTC

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide de prévoir au budget l'achat d'un véhicule de remplacement

- les bancs offerts par le CDSCF ont été reçus
- l'entreprise qui s'occupe de l'horloge de l'église est intervenue, et qu'elle doit nous adresser un devis pour la réparation du mécanisme
- la girouette sera installée le 31/3 par les pompiers dans le cadre d'un exercice d'entraînement